

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2023/11/21-01-CA

Les membres nouvellement élus du Conseil d'administration et les quatre personnalités extérieures désignées au 1° et 2° de l'article 12.1 des Statuts de l'Université, **réunis en formation préparatoire à la constitution du nouveau Conseil d'administration** lors de la séance du 21 novembre 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L. 712-3,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés, et notamment son article 12 et ainsi que son Annexe IV,
Vu les arrêtés de proclamation des résultats aux élections des représentants des usagers et des personnels dans les Conseils centraux en date du 10 novembre 2023 ;

Considérant que l'élection portant renouvellement complet des membres élus composant le Conseil d'administration a eu lieu les 8 et 9 novembre 2023,

Considérant que le Conseil d'administration est composé de trente-six membres,

Considérant que, conformément aux règles en vigueur, parmi ces trente-six membres, huit sièges doivent être pourvus par des personnalités extérieures,

Considérant que les 4 personnalités relevant des catégories 1° et 2° de l'article 12.1 des Statuts, ont été désignées préalablement à cette séance,

Considérant que le Conseil d'administration doit être entièrement constitué, afin d'élire valablement le Président de l'Université,

Considérant que la date de ladite élection est fixée au 9 janvier 2024,

Considérant enfin que, conformément aux règles applicables, il convient de procéder à l'élection de quatre des huit personnalités extérieures après appel public à candidatures,

Après en avoir délibéré,

OBJET : Appel à candidature des personnalités extérieures de la 3^{ème} catégorie devant être élues pour siéger au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université

Article 1^{er} :

APPROUVENT l'appel à candidatures des personnalités extérieures de la troisième catégorie au sens de l'article L. 712-3 du Code de l'éducation.

Article 2 :

AUTORISENT la publication de l'appel public à candidature en ces termes :

« Aix-Marseille Université a l'obligation, en application des dispositions de l'article L. 712-3-3° du Code de l'éducation et de l'article 12 de ses Statuts, de désigner quatre personnalités extérieures pour siéger au sein de son Conseil d'administration :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- Un représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés ;
- Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Les candidatures devront être adressées par courriel **jusqu'au 1^{er} décembre 2023 à minuit au plus tard** à :

Madame Laurence Corvellec, Directrice Générale des Services d'Aix-Marseille Université, à l'adresse mail suivante : laurence.corvellec@univ-amu.fr

L'envoi contenant ledit dossier devra également être adressé en copie à la Direction des affaires juridiques et institutionnelles à : daji-instances@univ-amu.fr

Le dossier de candidature doit être constitué :

- D'une lettre de motivation (1 page recto) ;
- D'un curriculum vitae ;
- Des pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.

Les candidats indiqueront expressément s'ils ont ou non la qualité d'ancien diplômé de d'Aix-Marseille Université.

Article 3 :

ARRETEMENT la liste des personnes morales ou physiques auprès desquelles l'appel public à candidature est notamment adressé aux personnes satisfaisant aux conditions posées par les Statuts d'Aix-Marseille Université ci-après désignées :

- ✓ Frédérique MATTIO, Provisoire adjointe Lycée Daumier Marseille
- ✓ Marie Laure GUIDI : Expert-comptable IODA Consulting,
- ✓ Jean Michel SIBUE, Directeur associé d'A Plus Finance,
- ✓ Vincent GOMEZ : Secrétaire régional de l'Union régionale UNSA PACA

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 32

Quorum : 16 membres présents et représentés

Membres présents : 29

Membres représentés : 2

Fait à Marseille le 21 novembre 2023

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

